

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	23
Votants	27

VILLE DE BRIARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué trois avril, s'est réuni en salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DENIZOT Gabriel.

Présents :

Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur DORSO André ; Monsieur FAISY Fabien, Madame GUILLAUME Sylvie, Monsieur POIDVIN Thomas ; Madame DELEHAYE Jacqueline ; Monsieur SEMENCE Gérard ; Madame PIROG Dominique ; Monsieur MANZANO Patrick ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame VASSOILLE Lucie ; Monsieur DELEHAYE André ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame SALIN Audrey ; Monsieur TOURTE Jean-Luc ; Madame ACKENINE Claude ; BLANCHET Ludivine ; Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis ; Madame PARIS Mathilde ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame VELAY Christiane.

Absents excusés :

Madame MOLONEY Pauline ; Madame LECOMTE Sylvie ; Monsieur SEGURET Alain ; Madame PINON Nicole.

Procuration a été donnée à :

Madame MOLONEY Pauline a donné pouvoir à Monsieur DORSO André ;
Madame LECOMTE Sylvie a donné procuration à Monsieur MANZANO Patrick ;
Monsieur SEGURET Alain a donné procuration à Monsieur FAISY Fabien ;
Madame PINON Nicole a donné procuration à Madame BOURGOIN Evelyne.

Madame GUILLAUME Sylvie est nommée secrétaire de séance.

**Délibération n°2026 - 027 : CONVENTION PORTANT SUR LES AMÉNAGEMENTS CYCLO
TOURISTIQUES (CCBLP).**

Considérant que la CCBLP porte le projet de la mise en place d'aménagements touristiques dans les communes du territoire situées le long des vélos-routes.

Considérant que lors de la séance du 15 avril 2025, le conseil communautaire a approuvé le projet d'installation de bornes de recharge pour vélos électriques et de totems de réparation à la disposition des cyclistes dans les communes du territoire situées le long des deux eurovéloroutes, la Loire à vélo et la scandibérique.

Il est proposé que l'achat et le remplacement des aménagements soient assurés par la CCBLP et la pose de ces aménagements réalisée par la commune de Briare sur son territoire ainsi que la prise en charge du coût des bornes de recharge pour vélos à assistance électrique.

Une convention est proposée afin de préciser les engagements des parties en termes d'entretien et d'assurances pour une durée d'un an renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **APPROUVE** les termes de la convention et **AUTORISE** le maire à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Le 13 avril 2026

La Secrétaire de séance,



Sylvie GUILLAUME



Le Maire,



Gabriel DENIZOT